

Compte rendu sommaire
Réunion du comité syndical
Séance du 25 mars 2019

Date de convocation : 20/03/2019

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le VINGT-CINQ du mois de MARS, à 17h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, DROUIN, GIRARD, HENRY, MATELIC, MULLER, MUNIER, SADOCCO (à partir du point 3), TURCK et TUSCH.

Membres absents ayant donné procuration : M. ABATE à M. FOURNIER,
M. WAGNER à M. TURCK

Absents excusés : MME LAPOIRIE, MM. CORRADI, FREYBURGER, NOBILE et SADOCCO (jusqu'au point 2).

Absents : Mme LOMBARDI, MM. MAHLER et OCTAVE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 mars 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne a été à nouveau convoqué le lundi 25 mars 2019 à 17h30 à Rombas, au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, sans modification de l'ordre du jour et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Président ouvre la séance à 17h30 et annonce les procurations.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.

Délibération n° 2019-01 - Débat d'Orientation Budgétaire

Après en avoir débattu, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires proposées pour le budget 2019.

Délibération n° 2019-02 - Mission de Management de Projet – Accord-cadre – Attribution et signature du marché

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de prestations intellectuelles à bons de commande et marchés subséquents portant sur une mission de « Management de projet » dans le cadre de la mise en œuvre du projet de requalification des Portes de l'Orne, avec le groupement dont « ARTELIA Villes et Transports », domicilié à METZ, est mandataire,
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement dudit accord-cadre.

Délibération n° 2019-03 - Site des « Portes de l'Orne Amont » – Bâtiment dit « Énergie » (Pôle d'accompagnement des porteurs de projets) – Convention passée entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – Avenant de transfert au profit du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de transférer au Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de Portes de l'Orne l'ensemble des droits et des obligations de la « Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – CCPOM » résultant de la convention passée le 13 novembre 2015 entre cette dernière et l'Établissement Public Foncier de Lorraine en vue de la réhabilitation du « Bâtiment Énergie »,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2019-04 - Site des « Portes de l'Orne Amont » – Bâtiment dit « des Syndicats » (Maison du Projet) – Convention passée entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – Avenant de transfert au profit du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de transférer au Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de Portes de l'Orne l'ensemble des droits et des obligations de la « Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – CCPOM » résultant de la convention passée le 13 novembre 2015 entre cette dernière et l'Établissement Public Foncier de Lorraine en vue de la réhabilitation de la « Maison des Syndicats »,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2019-05 - Site des « Portes de l'Orne Amont » – Regualification Paysagère – Convention passée entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – Avenant de transfert au profit du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de transférer au Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de Portes de l'Orne l'ensemble des droits et des obligations de la « Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – CCPOM » résultant de la convention passée le 13 novembre 2015 entre cette dernière et l'Établissement Public Foncier de Lorraine en vue de la requalification paysagère du site des « Portes de l'Orne »,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h45.

Fait à Rombas, le 26 mars 2019

Le Président



Lionel FOURNIER